

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nominuingue**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015, à la salle du conseil « J.-Anthime-Lalande », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents(es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Sylvain Gélinas
Madame la conseillère :	Chantal Thérien
Monsieur le conseiller :	Ignace Denuette
Madame la conseillère :	Nathalie Auger
Madame la conseillère :	Carole Tremblay

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes de juin 2015
- 1.4 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil
- 1.5 Tournoi de golf annuel de la Fondation CHDL-CRHV
- 1.6 Dépôt des états financiers 2014 de l'Office municipal d'habitation de Lac-Nominuingue
- 1.7 Entériner l'avis disciplinaire de l'employé numéro 20-0547
- 1.8 Entériner l'avis disciplinaire de l'employé numéro 20-0548
- 1.9 Entériner la mesure disciplinaire de l'employé numéro 20-0503
- 1.10 Commission de toponymie, correction du nom d'un chemin
- 1.11 Commission de toponymie, nomination de chemins
- 1.12 Autorisation de signatures pour une entente de location de fibres excédentaires - tronçon Ville de Rivière-Rouge et L'Ascension
- 1.13 Fin de la période d'emploi de l'employé numéro 20-0548
- 1.14 Transport Adapté et Collectif – appui au Regroupement pour la concertation des personnes handicapées des Laurentides
- 1.15 Autorisation de signatures aux comptes bancaires de la Municipalité
- 1.16 Autorisation de signature des documents municipaux
- 1.17 Golf-o-thon de la Fondation Saint-Ignace-de-Loyola

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Commission de toponymie, nomination d'un emplacement et d'une salle

3 TRANSPORTS

- 3.1 Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés
- 3.2 Acquisition d'une partie du lot 472, cadastre du Village de Nominuingue
- 3.3 Réparations de la pelle excavatrice
- 3.4 Travaux de fauchage des bords de chemins

4 HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2013
- 4.2 Régie intermunicipale de déchets de la Rouge - Addenda à l'entente relative à la gestion d'un écocentre mobile

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Avis de motion - règlement modifiant le règlement numéro 2012-362 de zonage
- 5.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 2012-362-6 modifiant le règlement numéro 2012-362 de zonage
- 5.3 Date d'assemblée de consultation publique pour le projet de règlement numéro 2012-362-6
- 5.4 Programme Climat municipalités, plan d'action

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Entériner l'embauche d'un sauveteur de plage
- 6.2 Don au Festival de la Rouge

7. DÉPÔT DES RAPPORTS

- 7.1 Service de la prévention des incendies
- 7.2 Service des travaux publics
- 7.3 Service de l'urbanisme
- 7.4 Service des loisirs

8. INFORMATION DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2015.07.157

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant l'item *1.18 Mesure disciplinaire employé numéro 30-0600*.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.158

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015, tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.159

Autorisation de paiement des comptes du mois de juin 2015

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le paiement des comptes du mois de juin 2015 selon
 - o la liste des chèques totalisant 487 452.53 \$
 - o les prélèvements totalisant 9 896.61 \$
 - o le remboursement – intérêts, emprunts 3 494.87 \$
 - Pour un GRAND TOTAL de 500 844.01 \$

ADOPTÉE

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général dépose la nouvelle déclaration des intérêts pécuniaires de madame Chantal Thérien, reçue le 16 juin 2015.

Résolution 2015.07.160

Tournoi de golf annuel de la Fondation CHDL-CRHV

CONSIDÉRANT la tenue du 26^e tournoi de golf annuel de la Fondation du CHDL-CRHV le 31 août 2015 au Club de golf de Nominique;

CONSIDÉRANT que le Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle dessert non seulement nos contribuables, mais aussi toute la population de la Vallée de la Rouge, et que ce centre est vital pour notre région;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU :

D'acheter quatre (4) billets pour le tournoi, incluant le souper, au coût de cent soixante-quinze dollars (175 \$) le billet.

De devenir partenaire d'une « Normale » au coût de trois cent cinquante dollars (350 \$).

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.161

Dépôt des états financiers 2014 de l'Office municipal d'habitation de Lac-Nominique

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de recevoir de l'Office municipal d'habitation de Lac-Nominique, pour dépôt, les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014 incluant la part du déficit de sept mille quatre cent quarante-six dollars (7 446 \$) sous la responsabilité de la Municipalité.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.162

Entériner l'avis disciplinaire de l'employé numéro 20-0547

CONSIDÉRANT l'avis disciplinaire imposé par le directeur général par intérim à l'employé numéro 20-0547;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'entériner l'avis disciplinaire donné à l'employé numéro 20-0547 par le directeur général par intérim tel qu'expliqué dans la lettre du 11 juin 2015.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.163

Entériner l'avis disciplinaire de l'employé numéro 20-0548

CONSIDÉRANT l'avis disciplinaire imposé par le directeur général par intérim à l'employé numéro 20-0548;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'entériner l'avis disciplinaire donné à l'employé numéro 20-0548 par le directeur général par intérim tel qu'expliqué dans la lettre du 11 juin 2015.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.164

Entériner la mesure disciplinaire de l'employé numéro 20-0503

CONSIDÉRANT la mesure disciplinaire imposée par le directeur général par intérim à l'employé numéro 20-0503;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'entériner la mesure disciplinaire donnée à l'employé numéro 20-0503 par le directeur général par intérim tel qu'expliqué dans la lettre du 19 juin 2015.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.165

Commission de toponymie, correction du nom d'un chemin

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de toponymie afin de corriger le prénom du deuxième maire de Bellerive-sur-le-Lac, en l'honneur de qui un chemin a été nommé;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de corriger le nom du « chemin Philippe-Hébert » en celui de « chemin Zénon-Hébert ».

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.166

Commission de toponymie, nomination de chemins

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de toponymie pour la désignation de deux nouveaux chemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de demander à la Commission de toponymie d'officialiser les odonymes suivants :

- *chemin Jeannette-Paiement*, pour désigner le chemin sur les lots 69-3, rang 4, au cadastre officiel du canton de Loranger et le lot 1-1, au cadastre officiel du Village de Nomingue, tel emplacement étant perpendiculaire au chemin des Merisiers et de la rue Saint-Ignace; et ce, afin de commémorer la mémoire de madame Jeannette Paiement, première mairesse par intérim;
- *chemin Charles-Morin*, pour désigner le chemin sur les lots 40-9-1 et 40-17, rang 5, au cadastre officiel du canton de Loranger, tel emplacement étant perpendiculaire au chemin des Vinaigriers; et ce, en l'honneur de monsieur Charles Morin qui fut le promoteur de ce développement.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.167

Autorisation de signatures pour une entente de location de fibres excédentaires - tronçon Ville de Rivière-Rouge et L'Ascension

CONSIDÉRANT la demande de la part d'Un Québec branché sur le monde pour l'obtention de deux fibres excédentaires dans le réseau de fibres optiques scolaire-municipal se situant entre la Ville de Rivière-Rouge et L'Ascension;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'entente sur la location de fibres optiques excédentaires disponibles dans le réseau scolaire-municipal déployé dans la MRC d'Antoine-Labelle et géré par la Commission scolaire Pierre-Neveu (tronçons entre Rivière-Rouge et L'Ascension);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la MRC d'Antoine-Labelle à signer, pour et au nom de la municipalité de Nomingue, ladite entente.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.168

Fin de la période d'emploi de l'employé numéro 20-0548

CONSIDÉRANT la période de probation de l'employé numéro 20-0548;

CONSIDÉRANT que l'employé ne rencontre pas les exigences liées aux fonctions du poste pour lequel il a été embauché;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'entériner la fin au lien d'emploi de l'employé numéro 20-0548 à compter du 26 juin 2015.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.169

Transport Adapté et Collectif – appui au Regroupement pour la concertation des personnes handicapées des Laurentides

CONSIDÉRANT que pour certaines personnes handicapées, le Transport Adapté et Collectif des Laurentides (TACL) est le seul moyen de transport à leur disposition;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par le TACL en vue de rétablir l'équilibre budgétaire, entraîneront l'augmentation des tarifs et la diminution de certains services;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Nominique est d'avis qu'il doit faire sa part en vue de maintenir des services à une clientèle vulnérable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'informer les instances impliquées, de son ouverture dans les circonstances, à une augmentation de sa quote-part à Transport Adapté et Collectif des Laurentides pour l'année 2015 de 0,31 \$ par habitant et pour l'année 2016, un montant additionnel à la quote-part annuelle d'un maximum de 0,52 \$ par habitant, le tout conditionnel au rétablissement des services de transport adapté tels qu'ils étaient avant le 1^{er} avril 2015.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.170

Autorisation de signatures aux comptes bancaires de la Municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, à compter du 13 juillet 2015, à transiger, pour et au nom de la municipalité de Nominique avec la Caisse Desjardins De la Rouge et notamment à transférer au crédit du compte de la Municipalité tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, à les endosser de la part de la Municipalité, soit par écrit, soit par estampille;

Que tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité soient tirés au nom de la Municipalité et signés par monsieur Georges Décarie, maire ou en cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir ou d'une vacance dans la charge de maire, par le maire suppléant, monsieur Ignace Denuite, conjointement avec monsieur François St-Amour, directeur général, monsieur Robert Charette, directeur général adjoint ou madame Léonne Bergeron, adjointe exécutive, direction générale et à la mairie.

Que monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Robert Charette, directeur général adjoint, sont, par les présentes, autorisés de la part de la Municipalité à recevoir de temps à autre de ladite Caisse, un état de compte de la Municipalité, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au

compte de la Municipalité et à signer et délivrer à ladite Caisse, la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse.

Que monsieur François St-Amour soit autorisé à signer toute transaction, ouverture de compte et ordre de paiement, incluant *Accès D* et *Transaction Express*, pour et au nom de la municipalité de Nominique avec la Caisse Desjardins De la Rouge.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.171

Autorisation de signature des documents municipaux

CONSIDÉRANT que suite à l'embauche de monsieur François St-Amour à titre de directeur général et secrétaire-trésorier, il y a lieu qu'il soit autorisé à signer les documents municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU que monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Nominique tous les documents nécessaires avec tous les pouvoirs et obligations qui s'y rattachent.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.172

Golf-o-thon de la Fondation Saint-Ignace-de-Loyola

CONSIDÉRANT que la Fondation Saint-Ignace-de-Loyola organise un golf-athon, le 8 août 2015, au Club et Hôtel du golf Nominique;

CONSIDÉRANT que cet organisme est actif dans la communauté et qu'il y a lieu de supporter ses implications;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d'acheter :

- deux (2) billets pour le tournoi, incluant le souper, au coût de cent dix dollars (110 \$) le billet; et
- quatre (4) billets pour le souper seulement au coût de quarante-cinq dollars (45 \$) chacun,

pour un montant total de quatre cents dollars (400 \$).

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.173

Mesure disciplinaire employé numéro 30-0600

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'imposer une mesure disciplinaire à l'employé numéro 30-0600, tel que discuté avec les membres du conseil.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.174

Commission de toponymie, nomination d'un emplacement et d'une salle

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de toponymie pour la désignation d'un nouvel emplacement ainsi que d'une nouvelle salle;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de demander à la Commission de toponymie d'officialiser les toponymes suivants :

- *caserne Léopold-Lefebvre*, pour désigner la nouvelle caserne située au 2107, chemin du Tour-du-Lac à Nominingue, afin de commémorer la mémoire de monsieur Léopold Lefebvre, premier homme en charge du Service des incendies;
- *salle Édouard-Rodier*, pour désigner la salle de la nouvelle caserne située au 2107, chemin du Tour-du-Lac à Nominingue, en l'honneur de monsieur Édouard Rodier.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.175

Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés (DAR-Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité confirme son adhésion à ce regroupement – DAR-Pneus géré par CSPQ pour la période du 1^{er} avril 2016 au le 31 mars 2019 (3 ans);

QUE la Municipalité confie au CSPQ, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour les différents types de pneus nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Municipalité consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés la fiche technique d'inscription transmise qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Municipalité estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de 3 ans à environ trente-quatre mille cinq cents dollars (34 500 \$);

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que, selon leur politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au CSPQ et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus.

QUE la Municipalité reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500.00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce DAR-Pneus et bénéficier de l'ensemble des achats regroupés offerts par le CSPQ.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.176

Acquisition d'une partie du lot 472, cadastre du Village de Nominique

CONSIDÉRANT l'offre de monsieur Yvon Forget de céder une partie du lot numéro quatre cent soixante-douze (ptie 472), au cadastre officiel du Village de Nominique, d'une superficie de trois mille cent vingt-cinq pieds carrés (3 125 pi.ca.);

CONSIDÉRANT que ce terrain est adjacent à la rue Godard ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU :

- d'accepter l'offre de monsieur Yvon Forget de céder à la municipalité de Nominique, pour la somme de un dollar (1 \$), une partie du lot numéro quatre cent soixante-douze (ptie 472), au cadastre officiel du Village de Nominique, d'une superficie de trois mille cent vingt-cinq pieds carrés (3 125 pi.ca.);
- de mandater Me Ghislain Poudrier, notaire, à préparer l'acte de transfert;

Que les frais professionnels, notaire et arpenteur-géomètre si nécessaire, soient à la charge de la Municipalité.

Que le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.177

Réparation de la pelle excavatrice

CONSIDÉRANT les réparations majeures et urgentes à faire sur la pelle excavatrice;

CONSIDÉRANT les prix obtenus pour effectuer les réparations;

CONSIDÉRANT le manque de disponibilité budgétaire au poste *entretien et réparation des véhicules – voirie* (02.32000.525);

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à faire réparer la pelle excavatrice pour un montant n'excédant pas onze mille dollars (11 000 \$), plus les taxes applicables;

D'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Poste	Description	Augmentation	Diminution
02.32000.525	Entretien et réparation des véhicules – voirie	11 000 \$	
02.22000.410	Honoraires professionnels sécurité incendie		-6 000 \$
02.32000.529	Réparation de ponts		-5 000 \$
		11 000 \$	-11 000 \$

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.178
Travaux de fauchage des bords de chemins

CONSIDÉRANT le besoin d'aide externe pour les travaux de fauchage des bords de chemins de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à engager une dépense n'excédant pas douze mille dollars (12 000 \$), plus les taxes applicables, pour les travaux de fauchage des bords de chemins.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.179
Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2013

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie de l'eau potable, la Municipalité doit présenter un rapport annuel de la gestion de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel pour l'année 2013 a été produit;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'entériner le dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le rapport annuel 2013 de la gestion de l'eau potable.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.180
Régie intermunicipale de déchets de la Rouge - Addenda à l'entente relative à la gestion d'un écocentre mobile

CONSIDÉRANT l'entente relative à la gestion d'un écocentre mobile entre la Régie intermunicipale de déchets de la Rouge et la municipalité de Nominique;

CONSIDÉRANT qu'une modification doit être apportée à ladite entente pour le paiement des coûts pour publiciser les événements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que :

La municipalité de Nominique accepte l'addenda à l'entente relative à la gestion d'un écocentre mobile;

Le maire et directeur général, ou leur remplaçant, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit addenda.

ADOPTÉE

Avis de motion - règlement modifiant le règlement numéro 2012-362 de zonage

MADAME NATHALIE AUGER donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 2012-362 relatif au zonage.

Résolution 2015.07.181

Adoption du premier projet de règlement numéro 2012-362-6 modifiant le règlement numéro 2012-362 de zonage

Madame Chantal Thérien se retire du dossier, déclarant un intérêt.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE**

Premier projet de règlement numéro 2012-362-6 modifiant le règlement numéro 2012-362 relatif au zonage

ATTENDU que la municipalité de Nominuingue a adopté le règlement numéro 2012-362 relatif au zonage;

ATTENDU que ledit règlement numéro 2012-362 est entré en vigueur le 24 août 2012 et a été modifié par les règlements suivants :

- 2012-362-1 le 11 février 2013;
- 2012-362-2 le 11 février 2013;
- 2012-362-3 le 11 mars 2013;
- 2012-362-4 le 5 septembre 2013;
- 2012-362-5 le 13 avril 2015;

ATTENDU que des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement;

ATTENDU que la municipalité de Nominuingue est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 2012-362 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

Et résolu unanimement qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 2012-362-6 et s'intitule « Règlement modifiant le règlement numéro 2012-362 relatif au zonage ».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODIFICATIONS AU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage est modifié afin d'agrandir la zone «RB-2» à même la zone «RC-2» affectant :

- le lot 225 du cadastre du village de Nominuingue;
- une partie des lots 223 et 224 du cadastre du village de Nominuingue.

Le plan tel que modifié apparaît à l'annexe «A» du présent règlement.

ARTICLE 4 : MODIFICATION AUX DISPOSITIONS DU CHAPITRE 4

L'article 4.23.2 est modifié comme suit :

- a) au premier alinéa, remplacer les termes «1,5 mètre» par «1,3 mètre (52 pouces)»;
- b) au deuxième alinéa, remplacer les termes « Une piscine hors terre dont la hauteur de la paroi est d'au moins 1,5 mètre » par les termes « Une piscine hors terre dont la hauteur de la paroi est d'au moins 1,3 mètre » et remplacer les termes « piscine démontable dont la hauteur de la paroi est de 1,5 mètre » par les termes « piscine démontable dont la hauteur de la paroi est de 1,4 mètre ».

ARTICLE 5 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DU CHAPITRE 5

L'article 5.6 est modifié par l'ajout d'un deuxième alinéa au paragraphe 4, lequel se lit comme suit :

«Nonobstant ce qui précède, il est interdit, à l'intérieur des limites du périmètre urbain, d'implanter un garage privé dans la cour avant, sauf dans le cas d'un lot transversal. ».

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS AU CHAPITRE 6

Le premier alinéa de l'article 6.4 est modifié pour remplacer les termes « au commerce d'appoint » par les termes « à un commerce de détail de petite surface et services (C-1), un commerce récréatif intérieur (C-5), un commerce de restauration (C-8) ou un commerce d'hébergement (C-9) ».

ARTICLE 7 : MODIFICATION AUX DISPOSITIONS DU CHAPITRE 7

L'article 7.3 est modifié comme suit par l'ajout des termes « ou sur un terrain contigu » avant les termes « que l'usage desservit ».

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DU CHAPITRE 12

8.1 Le paragraphe a) de l'article 12.15.1 est modifié afin de remplacer le terme «dévégétalisé» par le terme «revégétalisé».

8.2 L'article 12.15.2 est modifié par l'ajout d'un paragraphe d), lequel se lit comme suit :

« d) Les sommets et versants de montagne protégés sont identifiés par la zone de Haute Altitude tel qu'illustrée sur le plan B-1 « Annexe B - Sommets et versants de montagne » qui fait partie intégrante du « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2012-363 ». ».

8.3 L'article 12.22 est modifié comme suit :

- a) Le premier alinéa relatif est modifié pour ajouter les termes « 12.22.1 » avant les termes « Peuplement endommagé »;
- b) L'article 12.22.2 est ajouté, lequel se lit comme suit :

«12.22.2 Travaux d'éclaircie précommerciale et d'aménagement d'érablière

Nonobstant les dispositions générales, l'abattage de tiges de peuplement de résineux de catégorie 1 et de peuplement de feuillus de catégorie 2 inférieures aux normes prescrites est autorisé pour des travaux d'aménagement d'une érablière en production ou pour une éclaircie précommerciale à condition que ces travaux soient prescrits par un ingénieur forestier. ».

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

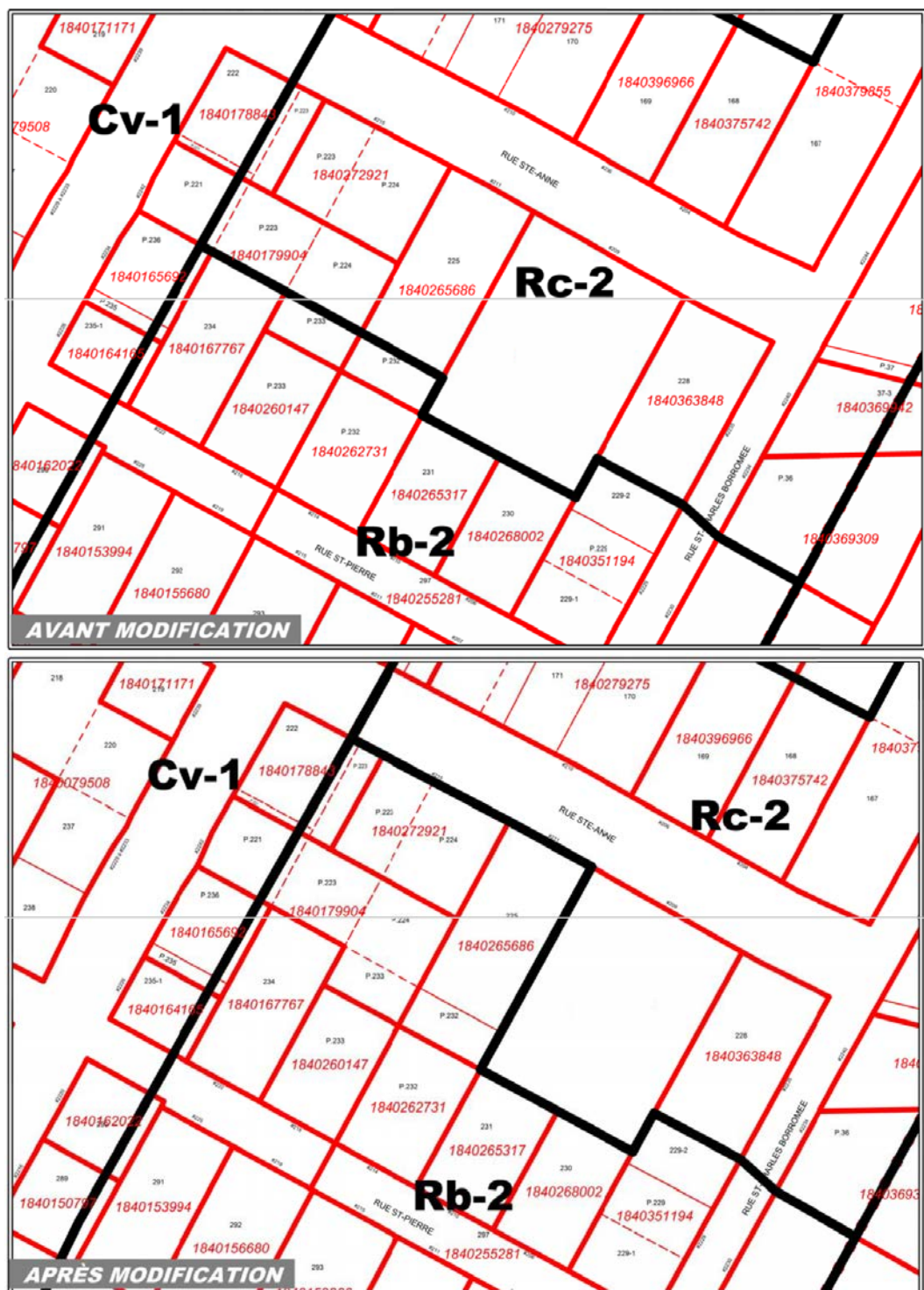
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1).

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général

Étapes	Date	Résolution #
Avis de motion	13 juillet 2015	
Adoption du premier projet de règlement	13 juillet 2015	2015.07.181
Assemblée publique de consultation	10 août 2015	
Possibilité d'une demande de référendum		
Adoption du second projet de règlement		
Adoption du règlement		
Entrée en vigueur		

ANNEXE «A»
AGRANDISSEMENT DE LA ZONE «RB-2»



Résolution 2015.07.182

**Date d'assemblée de consultation publique pour le projet de règlement
numéro 2012-362-6**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de tenir l'assemblée de consultation publique concernant le projet de règlement numéro 2012-362-6 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 2012-362 relatif au zonage, le 10 août 2015, à 19 h, à la salle du conseil « J. Anthime-Lalande » sise au 2112, chemin du Tour-du-Lac.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.183
Climat municipalités, plan d'action

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nominique a participé au programme Climat municipalités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nominique a réalisé un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et un plan d'action afin de contrôler et réduire lesdites émissions de GES;

CONSIDÉRANT que le plan d'action pour la réduction des GES de la municipalité de Nominique a été déclaré conforme le 30 mars 2015 par le MDDELCC;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC exige une copie certifiée d'une résolution adoptée par le conseil de la Municipalité ratifiant la mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des GES;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU que la municipalité de Nominique ratifie la mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.184
Entériner l'embauche d'un sauveteur de plage

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin de personnel pour combler certains postes, principalement lors de la saison estivale et que cette dernière se préoccupe d'offrir aux jeunes étudiants une expérience de travail enrichissante;

CONSIDÉRANT les offres d'emploi parues dans le bulletin municipal et le journal l'Information du Nord, Vallée de la Rouge;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de madame Laurie Bisillon à titre de sauveteur de plage, pour la saison estivale 2015, selon les dispositions de la convention collective en vigueur à la Municipalité. Le tout conditionnel à ce que madame Bisillon détienne le certificat de sauveteur requis.

ADOPTÉE

Résolution 2015.07.185
Don au Festival de la Rouge

CONSIDÉRANT que le Festival de la Rouge (ci-après le Festival) est responsable de l'organisation d'un événement culturel qui se tiendra sur le territoire de la municipalité de Nominique, entre les 24 juillet et 1^{er} août 2015, et au cours duquel seront présentés des spectacles musicaux d'envergure ainsi que de l'animation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire offrir son soutien à la réalisation d'un tel événement qu'elle juge d'intérêt pour l'ensemble des contribuables de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de l'ensemble des contribuables d'assurer la continuité et le succès d'un tel événement qui bénéficie à l'ensemble de la municipalité de Nominique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'accorder au Festival de la Rouge à Nominique, un don au montant de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$), et d'affecter le surplus accumulé pour en défrayer le coût.

ADOPTÉE

Dépôt des rapports

Service de la prévention des incendies

[Dépôt du rapport mensuel de juin 2015 des statistiques de l'année en cours concernant les interventions du Service de la prévention des incendies.](#)

Service des travaux publics

[Dépôt du rapport des travaux effectués en juin 2015 par le Service des travaux publics.](#)

[Dépôt du rapport relatif à la qualité de l'eau potable et les équipements de l'usine d'eau potable durant le mois de juin 2015.](#)

Service de l'urbanisme

[Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme concernant les permis émis pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015.](#)

Service des loisirs

[Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque, incluant les statistiques.](#)

Résolution 2015.07.186

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général

Certificat de crédit # 2015-07

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de Nominique aux termes des résolutions adoptées lors de la séance du treize juillet deux mille quinze (13 juillet 2015).

À Nominique, ce treizième jour de juillet 2015.

François St-Amour, ing.
Directeur général

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.